Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0104-DE

L'Agglo
Grand Guéret
Communauté

Guéret, le 16 JUIL. 2026

Hôtel du Département de la Creuse
Madame la Présidente
4, Place Louis Lacroq
23000 Guéret

agglo'Bus
GRAND GUÉRET Mobilité

Affaire suivie par David DUBUGET
Tél. 05.55.51.91.91
http://www.grandgueretmobilite.fr

Objet : Renouvellement du collège des représentants des employeurs – Comité des partenaires Loi LOM

Madame La Présidente,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'Orientation des Mobilités (LOM), le collège des représentants des employeurs siégeant au sein du Comité des partenaires doit être renouvelé pour la prochaine mandature de notre collectivité.

Le Conseil départemental de la Creuse, acteur majeur des mobilités sur le territoire, exerce notamment la compétence relative à l'organisation et au financement du transport des personnes en situation de handicap, aux côtés de ses autres missions de solidarité et d'aménagement territorial. À ce titre, il veille à associer l'ensemble des parties prenantes concernées aux politiques de mobilité afin de répondre au mieux aux besoins des habitants.

Le Comité des partenaires constitue ainsi une instance essentielle de concertation entre les employeurs publics et privés de plus de 11 salariés, les usagers et leurs associations représentatives, ainsi que la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial.

Compte tenu de la place prépondérante qu'occupe votre établissement parmi les principaux employeurs publics du département, et au regard des enjeux de mobilité touchant les agents, les usagers et les publics accompagnés, votre participation permanente à cette instance apparaît indispensable. Nous vous remercions par conséquent de bien vouloir nous désigner un référent Mobilité appelé à représenter votre organisme.

Afin de permettre la tenue du Comité des partenaires avant la fin de l'année 2026, je vous saurais gré de bien vouloir nous transmettre par retour de courrier, **avant le 20 septembre 2026**, les informations suivantes concernant votre représentant titulaire et son suppléant : nom, prénom, fonction, numéro de téléphone et adresse électronique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND GUÉRET

Le Président

Eric Bodeau

9, av. Charles de Gaulle - BP 302 - 23006 Guéret Cedex
Tél : 05.55.41.04.48 - Fax : 05.55.41.13.01
Email : direction.generale@agglo-grandgueret.fr / www.agglo-grandgueret.fr